



Association du Mandement de Bex

Assemblée générale du 23 septembre 2022

Bienvenue à toutes et à tous ! Le Président ouvre la séance à la salle historique. (La salle du conseil n'ayant pas l'équipement électronique nécessaire). Hôtel de ville de Bex, il est 19h40. Quel que soit le nombre de membres présents et selon l'article 12 de nos statuts.

Il y a une liste de présence, au besoin les personnes peuvent encore la signer. Fabrice, le Président, excuse les personnes qui se sont annoncées absentes, ce sont :

- La Municipalité de Bex et de Gryon.
- Mesdames Anne-Marie Desarzens, Christine Maccagnan et Myriam Thomas.
- Messieurs Philippe Progin, Jacques Küng, Willy Genoud, Charles-Pascal Ghiringhelli et Monsieur Pierre Bernard.

Projection du déroulé de la séance avec beamer.

Petit changement pour cette année, dans un souci d'économie de papier, le procès-verbal de la dernière assemblée générale est consultable sur notre site internet. Il n'y aura pas non plus de papiers distribués durant la séance, mais il est tout à fait possible de vous donner une copie papier d'un document si on nous en fait la demande.

Le comité est constitué de :

- Président Fabrice Ducrest
- Secrétaire Marguerite van Mark
- Conservateur et responsable de la collection Alain Besse
- Caissier Michel van Mark
- Représentante du « Vieux Gryon » Nathalie Liechti-Zoller
- Représentant du « Vieux Bex » Boris Kohler
- Représentant du « Vieux Lavey-Morcles » poste vacant



Association du Mandement de Bex

2. Nomination d'un scrutateur

À définir une personne pour le compte des votes (en fonction du nombre de membres, aujourd'hui, il est inutile d'en définir un, il n'y a que 8 personnes en dehors du comité.

3. Lecture et adoption du PV de l'assemblée générale 2019

Marguerite lit le PV. Fabrice demande s'il y a des commentaires, des omissions ou des inexactitudes et propose à l'assemblée son acceptation. -> Vote à main levée (pour... contre... abstention ...).

C'est donc à l'unanimité que ce PV est accepté et le Président remercie l'assemblée.

4. Rapport du président.

5. Rapport du caissier pour les années 2019 et 2020 et 2021

. Michel lit son rapport.

Puis la parole passe aux vérificateurs des comptes.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs lisent leur rapport.

Avant que l'assemblée n'approuve ces rapports, Fabrice remercie les vérificateurs Messieurs Yves Blatti et Guillaume Lüthi ainsi que le caissier Monsieur Michel van Mark pour leur travail. La tenue de la caisse d'une association requiert un travail minutieux et systématique.

Un membre, M. Pierre-Yves Pièce nous conseille d'essayer de trouver un imprimeur meilleur marché ! À voir, nous travaillons toujours avec le repreneur de l'imprimerie Bach de Bex.

.



Association du Mandement de Bex

7. Discussion et adoption des rapports

Le Président demande à l'assemblée d'approuver le rapport du caissier et d'accepter les comptes par un vote à main levée (pour... contre... abstention...). Il rappelle qu'il est également possible de se procurer les comptes imprimés pour toutes personnes désireuses de les obtenir. Tout est accepté !

8. Élection des membres du comité et des vérificateurs des comptes

Fabrice rappelle les noms et fonctions de chaque membre du comité.

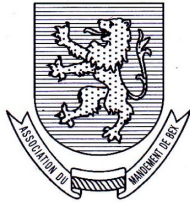
- Fabrice Ducrest, président. Représentant de l'AMB à l'extérieur, préside l'évolution générale de l'association et s'assure de la destinée de la société et cela conformément à ses statuts.
- Marguerite van Mark-Cavin, secrétaire. Tient les procès-verbaux des assemblées générales et de comité. Convoque les assemblées d'entente avec le président et tient le contrôle de la liste des membres.
- Alain Besse, conservateur et responsable de la collection. Dirige la gestion de la collection, soumet au comité toutes questions ou améliorations ayant trait à la collection et tient un contrôle des objets en prêt.
- Michel van Mark, caissier. Gère les espèces de la société et récolte les cotisations. Paie les factures visées par le président et établit et encaisse les factures à émettre par la société.
- Nathalie Liechti, membre du comité de section représentant le vieux-Gryon.
- Boris Kohler, membre du comité de section représentant le vieux-Bex.

S'il n'y a pas d'opposition, le Président propose de reconduire les membres du comité actuel par un vote à main levée (pour... contre... abstention...). Accepté !

Nomination des vérificateurs des comptes pour l'année 2022 (2 personnes)

Messieurs Yves Blatti et Guillaume Lüthi acceptent de continuer, Merci !

9. Activités prévues en 2023 et fixation de la cotisation 2023



Association du Mandement de Bex

Au risque de trop vouloir en faire et ne pas atteindre nos objectifs fixés, le président préfère donner ici une liste de tâches qu'il juge réalisable pour cette année :

- Mise à jour de nos statuts qui comportent des textes devenus obsolètes, car ces derniers datent de la création du Mandement soit de 1969 !
- Poursuite du travail de numérisation et d'inventaire, photographies des objets, mise en place d'une base de données avec indexation.
- Réflexion autour d'une nouvelle mise en page et d'un nouveau format pour notre revue. Plus d'images et des textes agrandis dans une mise en page plus moderne semblable à une brochure. Notre revue actuelle est la même depuis 50 ans.
- Création d'une visite virtuelle et donc aménagement d'un espace-visite dans notre local avec une sélection d'objets remarquables.
- Déplacement de la bibliothèque de livre dans le second local.
- Plusieurs allers-retours à la déchetterie pour débarrasser les vieilles armoires métalliques hors d'usage et pour gagner de la place dans les locaux.

Concernant la fixation des cotisations, et comme proposé à la lecture de mon rapport, le comité souhaite augmenter la cotisation de 30frs à 40frs. Il prie les membres présents d'accepter ou non cette proposition par un vote à main levée (pour... contre... abstention...). **Accepté !**

10. Proposition individuelle

Est-ce que des membres souhaiteraient prendre la parole ou réagir à ce qui a été dit, ou désireux de faire une proposition ?

Chers membres Présentation de la conférencière (durée de l'intervention entre 45 et 60 minutes). Antje van Mark qui nous parlera des débuts du tourisme en Suisse !

Mots de la fin, chers amis, cette assemblée se termine, il est 20h30. Nous souhaitons à tous les membres présents une bonne rentrée chez eux et si des personnes le désirent, Fabrice vous propose de descendre au café pour boire un verre et pour poursuivre éventuellement la discussion !